



Comment faire un testament olographe valide

Par **coeurdelune**, le **25/03/2015** à **01:27**

Bonjour

Comment se fait un testament olographe pour qu'il soit valide ? Faut-il impérativement l'enregistrer chez le notaire ?

Merci.

Par **Tisuisse**, le **25/03/2015** à **06:52**

Bonjour,

Pour éviter toute contestation sur ce testament, mieux vaut le faire par devant notaire, ce dernier te guidera dans la rédaction en évitant toute disposition qui serait ambiguë ou rédibitoire. De plus, ton testament sera enregistré au "fichier national des dernières volontés" donc, lors de ton décès, quelque soit le notaire choisi par tes héritiers, ce dernier interrogera systématiquement ce fichier et tes dernières volontés seront ainsi respectées.